

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 10 OCTOBRE 2024

Nombre de membres :

 En exercice : 59
 Présents : 35
 Pouvoirs : 14
 Votants : 43

Date de convocation et d'affichage :

4 octobre 2024

Numéro :

D20241010_250

Objet :

 Approbation du
 Rapport d'Activités
 2023 d'Organom

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 octobre, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Chalamont, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	JP. COURRIER
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R. FLACHER
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Dominique	LAMY	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	P. CURNILLON
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	M. JACQUARD
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	C. MONIER
	Jean-François	JANNET		x	A. CHEVALIER
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	JP. GRANGE
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN		x	I.DUBOIS
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Denis	PROST	usé certifié exécutoire		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALLIER	AVERTION par le préfet : 16/10/2024		
	Rachel	RIONET	Publication : 16/10/2024	x	
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Claude	LEFEVER	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI		x	A. JAYR
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	JM. GAUTHIER
	Martine	MOREL-PIRON		x	
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY		x	L. LOREAU
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	P. MATHIAS
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL		x	E.ESCRIVA
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN		x	A. DUPERRIER
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER**

Rapporteur : **Audrey CHEVALIER**

Le Comité Syndical du syndicat mixte ORGANOM a validé son rapport d'activité le 2 juillet 2024 pour l'année 2023. Ce document, joint à la présente note, doit être porté à la connaissance des instances adhérentes.

Il est proposé au Conseil communautaire de prendre acte du rapport d'activité d'ORGANOM pour l'exercice 2023.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré par 43 voix pour et 6 abstentions :

- **De prendre acte** du rapport d'activité d'ORGANOM pour l'exercice 2023.

Ainsi fait et délibéré, le 10 octobre 2024

La Présidente,
Isabelle DUBOIS



20

RAPPORT ANNUEL

Rapport d'activités et
rapport sur le prix et la qualité
de la gestion des déchets

23

RAPPORT ANNUEL 2023

Ce rapport est établi d'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827. Les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;*
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.*

Ce rapport a été présenté au comité syndical du 2 juillet 2024 et ensuite transmis à chaque collectivité adhérente.

Directeur de la publication : Yves CRISTIN

Conception, rédaction et réalisation : service communication / crédits photos : Organom, Perrine Gilbert, Paprec Energies / **Impression :** Imprimerie Moderne / juin 2024.

Ce rapport est consultable sur le site internet du syndicat: www.organom.fr

Sommaire

04 | Temps forts 2023

07 | Édito

09 | Partie 1

Organom, un syndicat ancré au cœur de l'Ain

23 | Partie 2

La Tienne, un pôle de valorisation

37 | Partie 3

Le suivi et la sécurité environnementale

43 | Partie 4

Les grands projets

46 | Tableau de synthèse et lexique

TEMPS FORTS 2023



1/ Pose de filets pare-envol pour protéger le chemin des Dames

2/ Remise en place d'un des moteurs d'Ovade après une phase de maintenance

3/ Séminaire Projet de territoire

4/ Construction des 2 nouveaux bassins de rétention des lixiviats

5/ Relevé d'odeurs dans le massif de déchets





6

6/ Construction du casier C6

7/ Atelier organisé dans le cadre de la concertation préalable au projet d'une chaufferie

8/ Une partie d'un toron qui obstruait la sortie du tube de préfermentation n°1

9/ Caractérisation des ordures ménagères afin de quantifier la part de bio-déchets

10/ Étude de sol en prévision de la construction de la chaufferie



7



8



9



10





VISITE DES SERVICES DE L'ÉTAT

Chantal Mauchet, Préfète de l'Ain et Olivier Richard, chef de l'unité départementale de l'Ain de la DREAL ont visité en août 2023 le Pôle de La Tienne.

Des temps d'échanges réguliers avec les services de l'Etat qui permettent d'assurer le contrôle réglementaire des installations.

Garantir la stabilité et l'autonomie de notre territoire

Ce rapport d'activité 2023 reflète cette année encore les nombreuses réalisations, projets et défis portés par le syndicat.

Au quotidien, les équipes sont pleinement engagées pour assurer une exploitation du Pôle de la Tienne dans les meilleures conditions et conformément aux arrêtés préfectoraux. Je tiens ici à tous les remercier pour leur investissement.

Le Pôle de la Tienne est le fruit d'un héritage collectif. À l'aube de ses 40 ans d'exploitation, c'est un lieu ressource pour le territoire d'Organom.

Ressource, car ces installations appartiennent aux 9 collectivités adhérentes, leur garantissant ainsi autonomie et indépendance pour les prochaines décennies.

Ressource, car c'est un pôle de production énergétique délivrant une énergie locale et maîtrisée. La valorisation sous toutes ses formes est au cœur du traitement des déchets.

Ressource enfin car il a la capacité d'accueillir prochainement une nouvelle technologie, performante et indispensable pour réduire l'enfouissement et maîtriser les coûts : une chaufferie.

Aujourd'hui, notre mission est claire : elle doit aller bien au-delà du traitement des déchets.

En tant que décideurs politiques, nous avons la responsabilité de mettre en place des politiques et des infrastructures qui non seulement répondent aux besoins actuels, mais qui préparent également un avenir plus propre.

Nous devons trouver un système de gestion des déchets qui minimise l'impact environnemental, maximise les ressources récupérées et soutient une économie circulaire.

En adoptant des technologies innovantes et des approches intégrées, nous pouvons transformer les défis posés par les déchets en opportunités.

Ensemble, nous pouvons faire une différence durable.

C'est de notre responsabilité.

Yves CRISTIN,
Président d'ORGANOM



PARTIE 1

ORGANOM, UN SYNDICAT ANCRÉ AU CŒUR DE L'AIN

- 1/ ORGANOM, AU SERVICE DE SON TERRITOIRE**
- 2/ LA PRÉVENTION ET LA COMMUNICATION**
- 3/ INDICATEURS FINANCIERS**

1/ ORGANOM

un syndicat au service de son territoire

1.1 / Une présence forte sur le département de l'Ain

Organom, syndicat intercommunal de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés a été créé en 2002.

Il est aujourd'hui composé de 7 communautés de communes et de 2 communautés d'agglomération. Ces 9 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) représentent 193 communes et 344 350 habitants (population totale, INSEE, décembre 2022).

Le syndicat traite 51% des déchets des habitants du département de l'Ain.



9 EPCI MEMBRES



344 350 HABITANTS



193 COMMUNES



1 SITE DE TRAITEMENT
ET D'ENFOUISSEMENT EN
EXPLOITATION - LA TIENNE



1 SITE D'ENFOUISSEMENT
FERMÉ ET SOUS CONTRÔLE -
LE SITE DE VAUX



4 QUAIS DE TRANSFERT

Une mission de service public : le traitement des déchets

Le syndicat a en charge le transfert, le transport, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Pour conduire au mieux cette mission, il dispose d'équipements performants situés au cœur du territoire de ses collectivités de manière à limiter le transport routier :

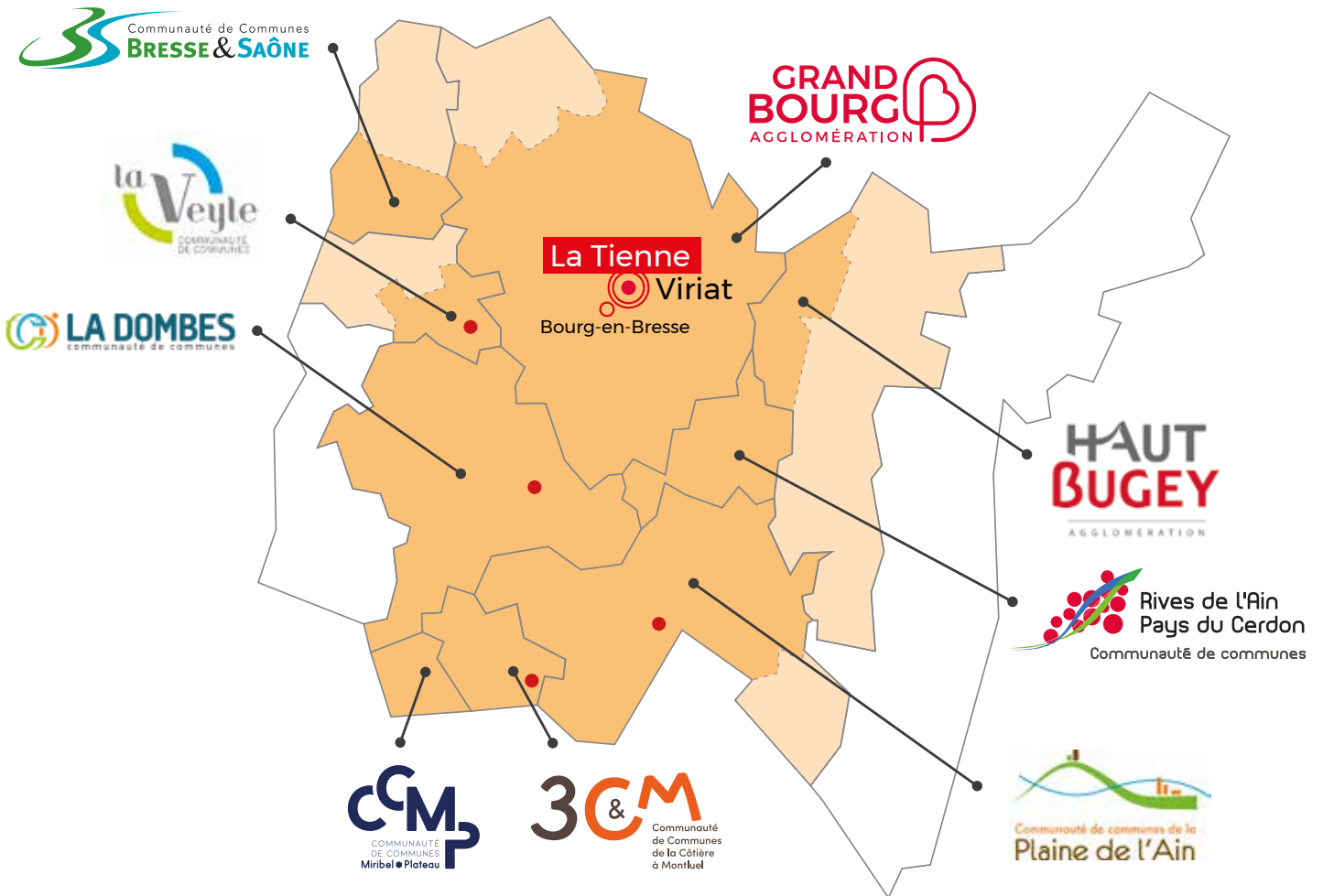
- le pôle de la Tienne, d'une superficie totale de 84 hectares, relève du régime d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Il est situé sur la commune de Viriat (01), à proximité de la sortie d'autoroute Bourg-en-Bresse Centre de l'A40.

Entouré de boisements, le voisinage immédiat est constitué de quelques maisons et d'une zone d'activité (La Cambuse).

- 4 quais de transfert situés au Plantay (site de Vaux), La Boisse, Sainte Julie et Saint Etienne sur Chalaronne.

LA CARTE DU TERRITOIRE



● 4 quais de transfert

CC Dombes : quai de Vaux

CC Miribel et Plateau et 3CM : quai de La Boisse

CC Plaine de l'Ain : quai de Saint Julie

CC La Veyle : quai de Saint Etienne sur Chalaronne

■ Limite administrative du territoire d'Organom

■ Limite administrative des collectivités appartenant à d'autres syndicats

1.2 / La démocratie syndicale

**> Le comité syndical
en 2023**Il est composé de 37 délégués titulaires et de 37 suppléants,
issus des 9 EPCI membres.

EPCI	TITULAIRE	SUPPLÉANT
	Guy ANTOINET Patrick BAVOUX Bernard BIENVENU Jonathan GINDRE Patrick BOUVARD Yves CRISTIN Jean-Luc EMIN Mireille MORNAY Thierry PALLEGOIX Bernard PERRET Benjamin RAQUIN Jean-Luc ROUX Jean-Marc THEVENET	Baptiste DAUJAT Michel FONTAINE Isabelle FRANCK Jean-François DEBAT Jacques SALLET Marc BAVOUX Christelle BERARDAN Alexa CORTINOVIS Emmanuelle MERLE Serge GUERIN Patrick LEVET Jordan GIRERD
	Gilbert BOUCHON Hélène BROUSSE Bernard GUERS Elisabeth LAROCHE André MOINGEON Max ORSET Frédéric TOSEL Paul VERNAY (jusqu'au 23 juin 23) Vincent MANCUSO (depuis le 6 juillet 23)	Pascal BONETTI (jusqu'au 6 juillet 23) Thérèse SIBERT (depuis le 6 juillet 23) Frédéric BARDOT Béatrice DALMAZ Christian LIMOUSIN Jean PEYSSON Pascal PAIN Antoine MARINO-MORABITO Jean-Marc RIGAUD
	Gérard BRANCHY Audrey CHEVALIER Jean-François JANNET Sonia PERI	Christophe MONIER Martine MOREL-PIRON Philippe PAILLASSON Michel JACQUARD
	Alain AUBOEUF	Laurent COMTET
	Josiane BOUVIER Claude CHARTON Christine FRANCOIS	Marion MELIS Elodie BRELOT Jean-Luc DESVIGNES
	Jean-Philippe FAVROT Philippe GUILLOT-VIGNOT Andrée RACCURT	Laurent SOILEUX Patrick BOUVIER Nathalie MONDY
	Jean-Jacques BESSON Philippe PLENARD	Daniel GRAS Emily UNIA
	Frédéric MONGHAL Antoine BAUTAIN	Jean-Michel BOULME Alain SICARD
	Guy DUPUIT	Jacques PALLOT

5

comités syndicaux

61

délibérations

Ses compétences :

Le comité syndical élit le Président et les Vice-Présidents.

Il délibère notamment sur toutes les décisions budgétaires, les compétences et le périmètre du syndicat, le tableau des emplois....

> Le bureau

Il réunit le Président et 8 Vice-Présidents élus parmi les membres du comité syndical.



Yves Cristin

Président
Maire de Lent

Grand Bourg Agglomération



André MOINGEON

1^{er} Vice-Président
délégué à l'usine OVADE

Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain



Bernard PERRET

2^e Vice-Président
délégué aux finances

Grand Bourg Agglomération



Gérard BRANCHY

3^e Vice-Président
délégué à l'animation des territoires

Communauté de communes
La Dombes



Jean-Luc ROUX

4^e Vice-Président
délégué à l'environnement et aux sites

Grand Bourg Agglomération



Andrée RACCURT

5^e Vice-Présidente
déléguée aux projets

Communauté de communes la
Cotière Montluel 3CM



Josiane BOUVIER

6^e Vice-Présidente
déléguée à la communication

Communauté de communes
Miribel Plateau



Audrey CHEVALIER

7^e Vice-Présidente
*déléguée à la prévention et à la
réduction des déchets*

Communauté de communes
La Dombes



Hélène BROUSSE

8^e Vice-Présidente
*déléguée aux marchés et aux affaires
administratives*

Communauté de commune de la
Plaine de l'Ain

9

bureaux

Ses compétences :

Le bureau examine les dossiers avant leur présentation en comité. Sans pouvoir décisionnel, il émet un avis sur les contrats et conventions diverses, les questions concernant le fonctionnement courant, le personnel (création de postes, régime indemnitaire, marchés publics...).

1.3 / Une organisation administrative au service du syndicat et de son développement

En 2022, 5 pôles ont été créés permettant de mettre en avant l'ensemble des compétences et des attributions du syndicat.





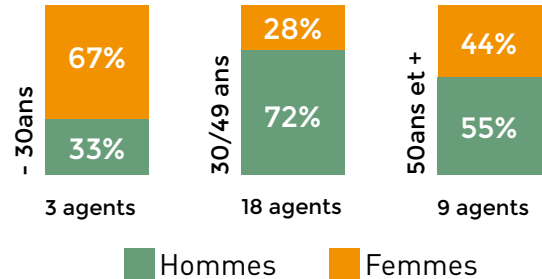
Effectifs au 31 décembre 2023



30 agents

4 recrutements ont été réalisés en 2023 :
- 3 renouvellements de poste (responsable d'exploitation (1) et agent de contrôle (2 recrutements réussis))
- 1 intérimaire

Pyramide des âges



Caractéristiques des agents

- Répartition par sexe



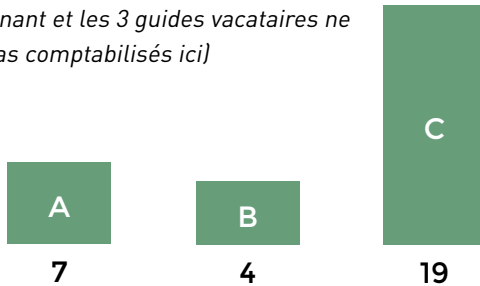
19 hommes



11 femmes

- Répartition par catégorie

(l'alternant et les 3 guides vacataires ne sont pas comptabilisés ici)



- Répartition par filière et par statut

Filières	Titulaires	Contractuels
Administrative	7	1
Technique	14	8
Total	21	9

Chiffres complémentaires

512 fiches de paies	86 jours de formation
0 accident du travail	2 216 factures payées
1 469 appels téléphoniques	2 614 courriers reçus



Deux agents accueillent les apporteurs, du lundi au vendredi de 7h15 à 16h et le samedi de 7h15 à 11h.

2/ PRÉVENTION ET COMMUNICATION

2 axes complémentaires

2.1 / Étude biodéchets : validation d'une stratégie 100% compostage

Avec le soutien financier de l'Ademe, le syndicat a lancé en 2022 une étude dont les enjeux étaient de quantifier la part des biodéchets encore présente dans les OMr, d'évaluer les moyens à déployer sur le territoire et d'anticiper l'impact du tri à la source sur la composition des OMr et le fonctionnement de l'usine Ovade.

L'étude s'est conclue en 2023 par la validation d'un schéma territorial de gestion de proximité des biodéchets en tenant compte des spécificités et contraintes des territoires, des typologies de producteurs, et ce d'un point de vue technique, économique et organisationnel.

Les 9 EPCI ont acté le déploiement d'une stratégie sur 3 à 6 ans axée sur le compostage pour les ménages. Des stratégies diverses ont été choisies pour les entreprises.

Le plan de déploiement envisagé à l'échelle du territoire d'Organom est le suivant :

45 000
composteurs
individuels, collectifs
et publics

4 000 t.
de biodéchets
détournés

5.8M d'€
d'investissements
en cumulés

Le déploiement d'un plan 100% compostage, sur une durée de 3 à 6 ans, entraîne une baisse moyenne de 12kg par habitant et par an par rapport au gisement actuel évalué à 53kg par an et par habitant dans les ordures ménagères.

Un soutien en terme de communication

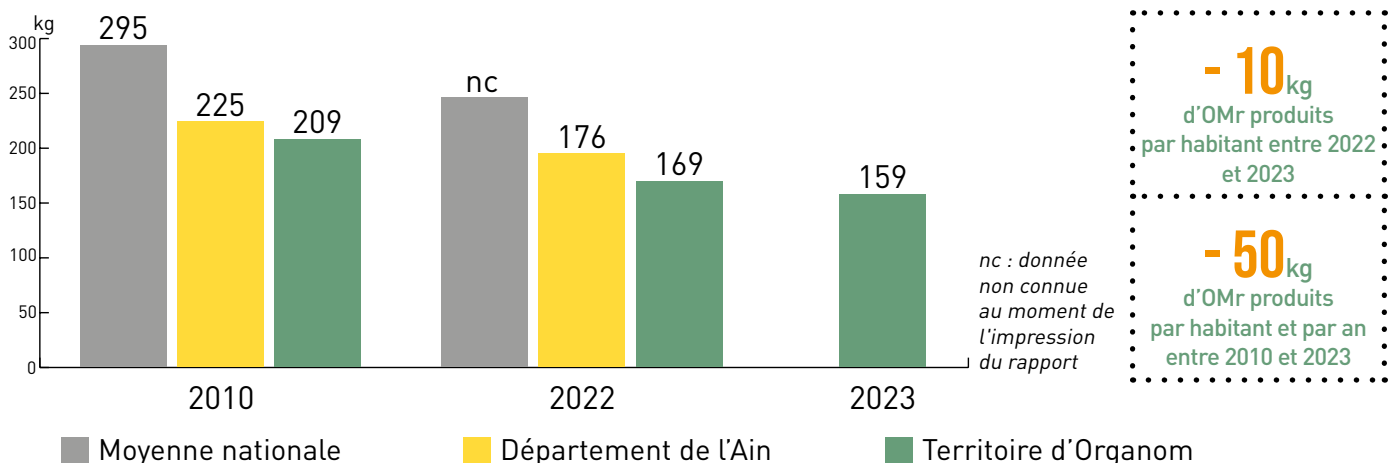
Après avoir entendu les difficultés des EPCI à aborder la thématique biodéchet et constaté le manque d'outils de communication sur le sujet, le syndicat a décidé de les accompagner en faisant appel à un cabinet spécialisé.

Des moyens financiers importants (5 000€) ont été mobilisés afin d'établir une stratégie de communication pertinente et adaptée au territoire.

L'étude a par ailleurs démontré que le déploiement du tri à la source n'aura pas d'impact significatif sur le process d'Ovade hormis une baisse de la production de biogaz et d'électricité.

2.2 / Indice de réduction des déchets, par rapport à 2010

Évolution des quantités d'OMr produites par an et par habitant (en kg)



2.3 / Un accompagnement du territoire

Soutenir les adhérents

En 2023, un appel à candidature a été lancé auprès des collectivités afin de les aider à financer des projets. Cinq dossiers ont été déposés et validés, pour un montant de 43 850€.

En parallèle, 6 projets associatifs ont été subventionnés pour un budget total de 4 150€.

Accompagner les apporteurs privés

45 apporteurs privés ont été accompagnés pendant l'année dont 12 ont été rencontrés directement sur leurs installations.

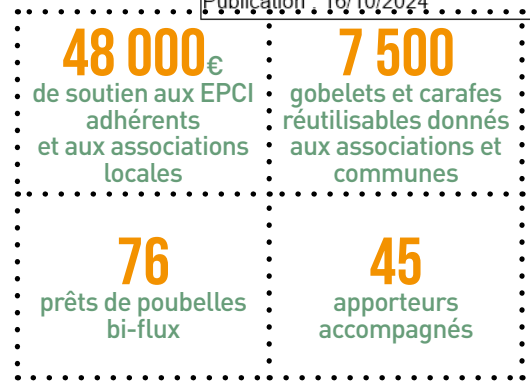
L'objectif de ces rencontres est de les aider dans le tri, la valorisation et le respect des nouvelles obligations sur l'enfouissement afin que leurs déchets aboutissent dans les bonnes filières de valorisation et de traitement.

Porter les contrats mutualisés avec Ecomaison

En plus du contrat mutualisé pour les déchets d'éléments d'ameublement (meubles, literie, couette...), porté par Organom depuis 2015, le syndicat a pris le portage de 2 nouvelles REP (responsabilité élargie du producteur) :

- contrat ABJ (articles de bricolage et jardinage)
- contrat JJ (jeux et jouets)

Leur déploiement est en cours dans les déchetteries. Au total en 2023, 7 621 tonnes de déchets ont été détournés vers les bennes Écomaison en vue de leur valorisation.



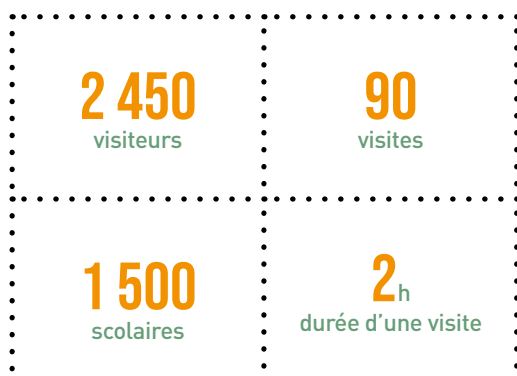
2.4 / La visite des installations, se confronter à la réalité

La visite du pôle de la Tienne ne laisse personne indifférent ! Pendant deux heures, les visiteurs découvrent concrètement comment sont traitées leurs ordures ménagères et comprennent ainsi mieux les enjeux du recyclage et de la réduction des déchets.

Une visite complète des installations

Les visites se déroulent en trois temps :

- en salle, avec un temps de présentation
- dans l'usine Ovade, pour comprendre la valorisation organique et énergétique des OMR
- sur l'ISDnD, avec la découverte d'un casier en cours d'exploitation.



Envie de visiter le site ?
flashez le code ci-contre :



3/ INDICATEURS FINANCIERS

une gestion financière transparente

3.1 / Tarifs 2023

La contribution des EPCI adhérents

13,8 € HT par habitant	114,92 € HT par tonne d'OMr apportée*
----------------------------------	--

* à ce tarif est ajouté la TGAP (52 € la tonne) sur la part enfouie.

Tarif des autres déchets accueillis

117,18 € HT DAE/Encombrants*
--

* à ce tarif est ajouté la TGAP (52€ ou 61€ la tonne selon le code déchets).



Les autres tarifs

(non soumis à la TGAP)

- Déchets inertes : 6,36€ ht / tonne
- Plâtre : 120,18€ ht / tonne
- PVC : 99,35€ ht / tonne
- Amiante liée : 220,00€ ht / tonne
- Déchets verts : 30€ ht / tonne

Retrouvez les tarifs 2024 en flashant le code :



3.2 / Comptes administratifs

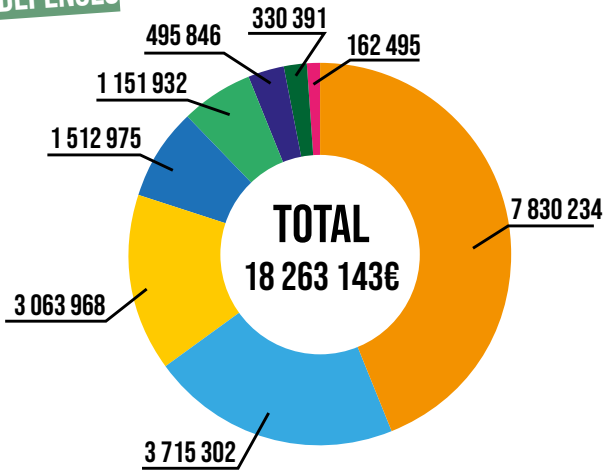
Fonctionnement		Investissement	
Dépenses (a)	18 263 143,43€	Dépenses (a)	6 878 958,99€
Recettes (b)	20 153 736,53€	Recettes (b)	7 763 849,01€
Excédent fonctionnement 2022 reporté (c)	8 446 803,37€	Déficit d'investissement 2022 reporté (c)	-566 263,89€
Résultat de clôture 2023 (b-a+c)	10 337 396,47€	Résultat de clôture 2023 (b-a+c)	318 626,13€

10 656 022,60€ Résultats de clôture (Fonctionnement + Investissement y compris les résultats antérieurs cumulés)
--

3.3 / Un budget engagé

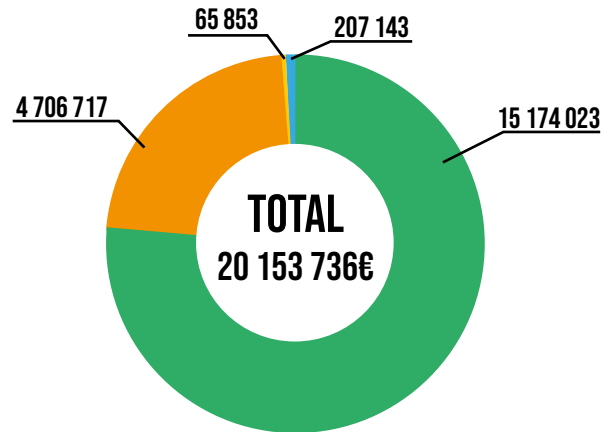
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES



- Prestations diverses (Ovade, locations, maintenance, transports...)
- Opérations d'ordre
- Taxes
- Charges de personnel
- Charges financières
- Services extérieurs
- Achats divers (eau, énergie, carburant, fournitures, ...)
- Divers

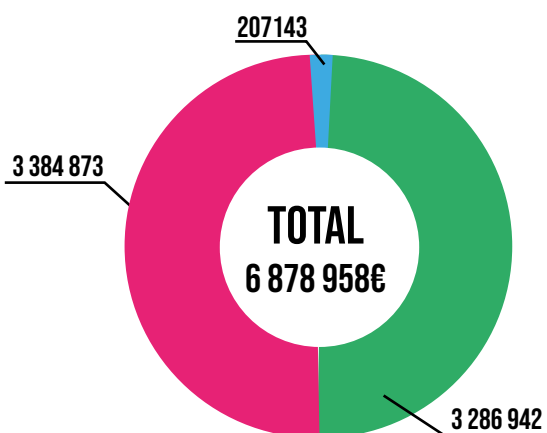
RECETTES



- Produits courants
- Subventions et participations
- Opérations d'ordre
- Divers

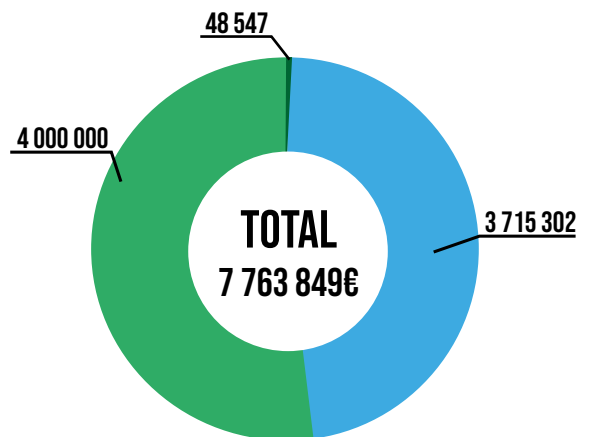
SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES



- Remboursement de la dette
- Opérations d'ordre
- Dépenses d'équipement

RECETTES



- Opérations d'ordre
- Emprunt
- Subventions d'investissement

3.4 / Principales prestations rémunérées à des entreprises

Activité	Montant HT
Exploitation de l'usine Ovade	6 008 554€
Transports quais de transfert	402 030€
Entretien des réseaux hydrauliques et ouvrages associés	271 267€
Transports et valorisation du plâtre et PVC	150 742€
Couvertures hebdomadaires	115 477€
Reprise des déchets amiantés dans les inertes	72 800€
Analyses environnementales	64 214€
Prestations de criblage et broyage	44 622€
Maintenance et exploitation des équipements hydrauliques	32 821€
Reprise des réseaux biogaz	16 469€
TOTAL	7 178 996€



3.5 / Principaux marchés en cours en 2023

Entreprises	Type de prestations	Type de contrat et montant
POISSON	Compacteur et maintenance full service (LLD)	Marché fournitures et services sur 5 ans pour 676 200€ HT
TECMAT SERVICE	Chariot télescopique et maintenance full service (LOA)	Marché fournitures et services sur 5 ans pour 105 023€ HT
KOMATSU France	Pelleteuse et maintenance full service (LOA)	Marché fournitures et services sur 5 ans pour 178 590€ HT
NANTET LOCABENNE	Valorisation matière du plâtre	Accord-cadre sur 1 an sans min. ni max., reconductible 3 fois
ROGER MARTIN SA	Gestion des déchets non-conformes amiantés	Accord-cadre sur 1 an sans min. ni max., reconductible 3 fois
TPS MAUFFREY	Transport quai Sainte Julie	Accord-cadre sur 1 an sans min. ni max. - fin 28/02/2023
TPS OURRY	Transport quai Sainte Julie	Nouvel accord-cadre sur 1 an, max. 16 000 T, reconductible 2 fois
TPS MAUFFREY	Transport quai La Boisse	Nouvel accord-cadre sur 1 an, max. 10 000T, reconductible 2 fois
TPS MAUFFREY	Transport quai de Vaux	Nouvel accord-cadre sur 1 an, max. 6 000 T, reconductible 2 fois
ABIOLAB ASPOSAN	Prélèvements et analyses des effluents aqueux	Accord-cadre sur 1 an reconductible 3 fois Min. 200 000€ HT Max. 1 000 000€ HT sur la durée totale
Group. SAGE ENGINEERING / FINANCE CONSULT	AMO pour la passation d'un MGP pour la chaufferie CSR et l'exploitation de l'usine Ovade	Marché d'études pour 297 325€ HT
MULTI-ATTRIBUTAIRES	Fourniture de GNR	Accord-cadre sur 1 an reconductible 3 fois Min. 200 000€ HT Max. 1 000 000 HT sur la durée totale
ROGER MARTIN SA	Couvertures hebdomadaires et provisoires	Accord-cadre sur 1 an reconductible 3 fois Max. 600 000€ HT sur la durée totale
ROGER MARTIN SA	Création de rampes et quais de dépotage	Accord-cadre sur 1 an reconductible 3 fois Max. 600 000€ HT sur la durée totale
LES	Pose de réseaux biogaz	Accord-cadre sur 1 an reconductible 3 fois Max. 800 000€ HT sur la durée totale
TECMAT SERVICE	LOA Chargeuse et maintenance full service	Marché fournitures et services sur 5 ans pour 208 360€ HT
BIAJOUX ASSAINISSEMENT	Entretien réseaux humides et ouvrages associés	Nouvel accord-cadre sur 1 an Max. 600 000€ HT sur la durée totale
Group. ANTEAGROUP/IRH Ingénieur Conseil/OPTICM/Architecte JLUCAS	Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux divers sur le site de La Tienne	Marché de maîtrise d'œuvre sur 5 ans pour 855 230€ HT

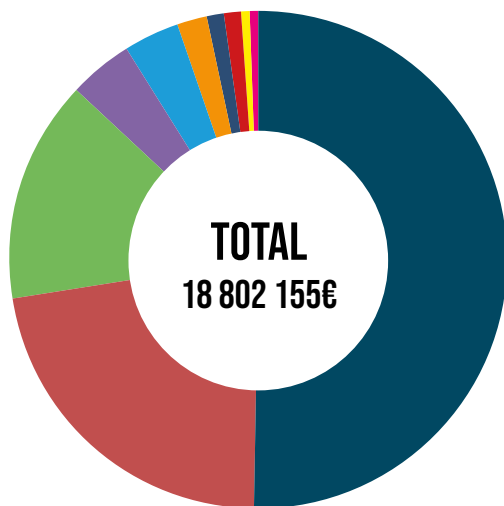
Ce tableau récapitule les principales entreprises sous marché au 31 décembre 2023.
Pour consulter la liste complète, flashez le code :



3.6 / L'approche Compta-Coût (Ademe)

Pour déterminer les coûts complet et aidé du service de traitement des déchets Organom s'appuie sur l'approche Compta-coût proposée par l'ADEME adaptée à son organisation et ses compétences.

Coût complet*



9 453 305€ Tri mécano-biologique	235 504€ Compostage
4 229 978€ ISDnD	182 153€ Prévention
3 001 081€ TGAP	129 747€ Traitement des inertes
735 784€ Charges de structure	117 791€ Autre valorisation
612 539€ Transfert / Transport	104 273€ Communication

* Coût complet : Le coût complet comprend l'ensemble des charges de la collectivité (charges de structure, de prévention, de communication, de transport, de traitement,...). Ce coût est différent des dépenses de fonctionnement du CA 2023 compte-tenu du traitement différencié des atténuations de charges et des amortissements extra-comptables.

Coût aidé pour le traitement des déchets* (principaux pourcentages)



TOTAL 2023
16 508 976€

Déchets verts	Passif
ISDI	Amiante
ISDnD seul	PVC
OVADE	Plâtre
OMR Transport	

* Coût aidé : on déduit du coût complet les produits industriels (vente d'énergie, prestations à des tiers, subvention). Organom ne perçoit pas de soutien des éco-organismes qui pourrait venir en déduction.



PARTIE 2

UN PÔLE DE VALORISATION

- 1/ BILAN DES INSTALLATIONS**
- 2/ LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE**
- 3/ LA VALORISATION ORGANIQUE**
- 4/ LA VALORISATION MATIÈRE**

1/ BILAN DES INSTALLATIONS

Un pôle multifilières de 84 hectares au total

L'exploitation du pôle de la Tienne (hors usine Ovade) est assurée par les agents du pôle technique. Une équipe pluridisciplinaire qui évolue sur un site en développement constant.

1.1 / Des installations réparties aujourd'hui sur 52 hectares



1

Une plateforme de compostage de déchets végétaux, exploitée en régie.

Capacité autorisée (plateforme compostage) : 8000 t.

2

Une usine de tri-méthanisation-compostage, OVADE, dont l'exploitation est confiée à Paprec Energies

Capacité annuelle autorisée à entrer dans l'usine : 66 000 t. de déchets
8 000 t. de déchets verts

3

Une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDnD) exploitée en régie dont un casier amiante

Capacité annuelle autorisée : 60 000 t. de déchets
500 t. d'amiante

4

Une plateforme de transit avant valorisation (PVC et plâtre), exploitée en régie

5

Une installation de stockage de déchets inertes (ISDI), exploitée en régie

Capacité annuelle autorisée : 11 700 t.

6

La lagune, 3 bassins récupérant l'ensemble des effluents (envoyés ensuite à la station d'épuration de Bourg-en-Bresse)

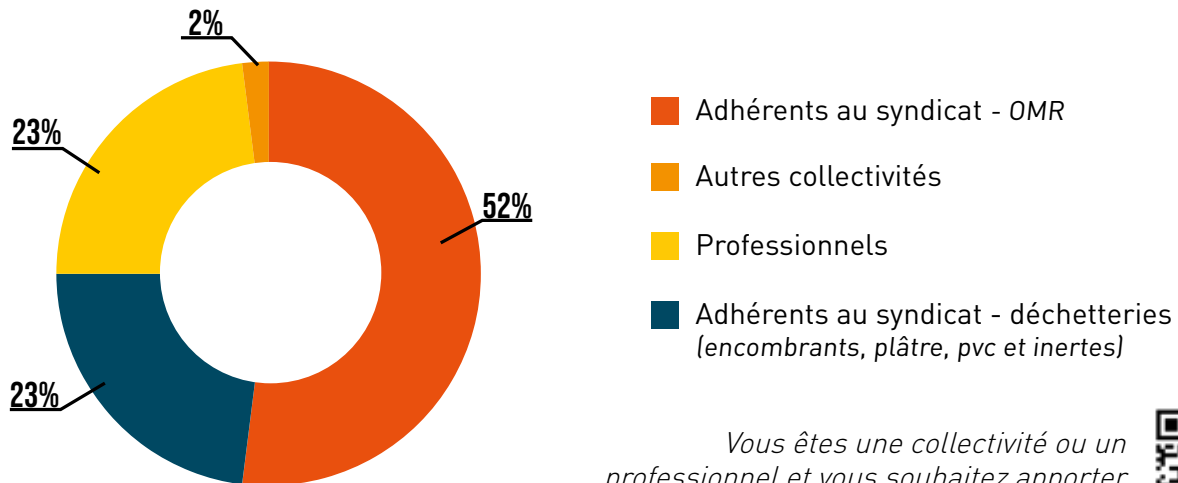
7

Une plateforme de stockage des boues de la station d'épuration de Bourg-en-Bresse, exploitée par Grand Bourg Agglomération

1.2 / Des apporteurs diversifiés et contrôlés

Outre les intercommunalités adhérentes d'Organom, le pôle de la Tienne accueille d'autres catégories d'apporteurs. En 2023, 135 certificats d'acceptation préalable (CAP) ont été validés. Ce document administratif obligatoire permet de connaître précisément la catégorie d'apporteur, la typologie et la quantité de déchets apportés. Chaque apporteur dispose d'une carte magnétique lui permettant d'accéder au site assurant ainsi la traçabilité des dépôts.

En 2023, **les 103 068 tonnes de déchets** ont été apportés par 4 grandes catégories d'apporteurs.



Vous êtes une collectivité ou un professionnel et vous souhaitez apporter vos déchets sur le site ? Flashez le code :

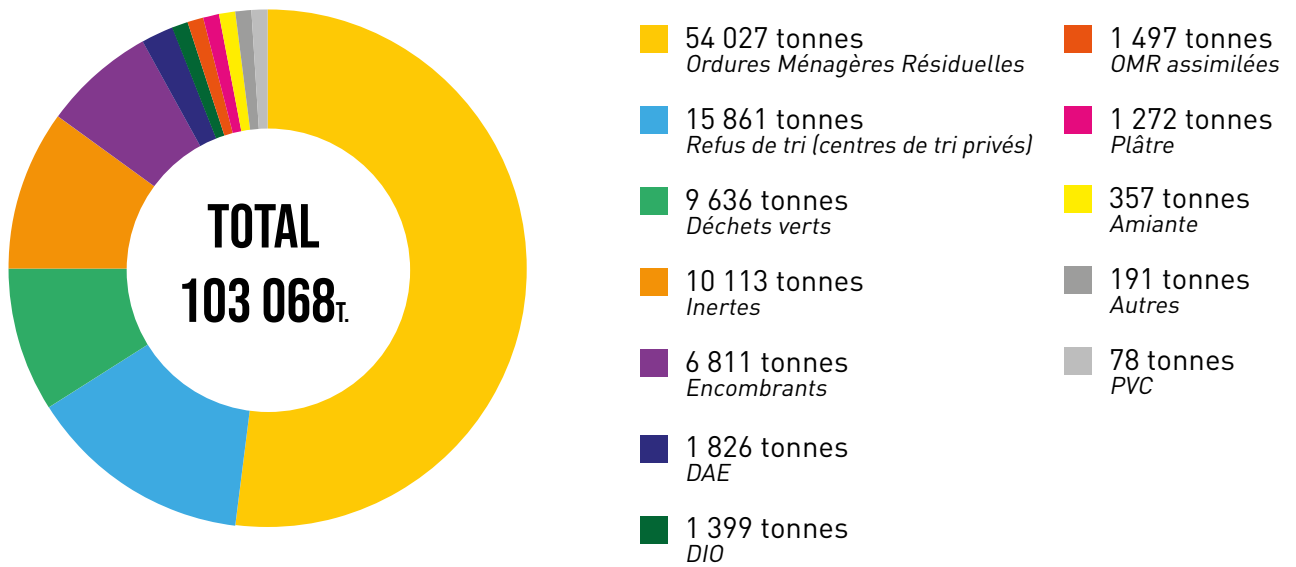


1.3 / Des filières spécifiques pour chaque déchet

	Usine Ovade	ISDnD	Composterie	ISDI	Amiante	Plateforme de transit
OMR	✓	✓				
Encombrants		✓				
Déchets verts	✓		✓			
DAE		✓				
Inertes		✓		✓		
Refus de tri issus des centres de tri privés		✓				
OMR assimilées	✓	✓				
DIO	✓					
Plâtre						✓
Amiante					✓	
PVC						✓
Autres*		✓				✓

* Non conformités, refus dégrillage de la station d'épuration de Bourg, déchets d'Organom.

1.4 / Les tonnages par type de déchets entrants sur le site



1.5 / Les installations de stockage et les plateformes

Tableau de stockage global

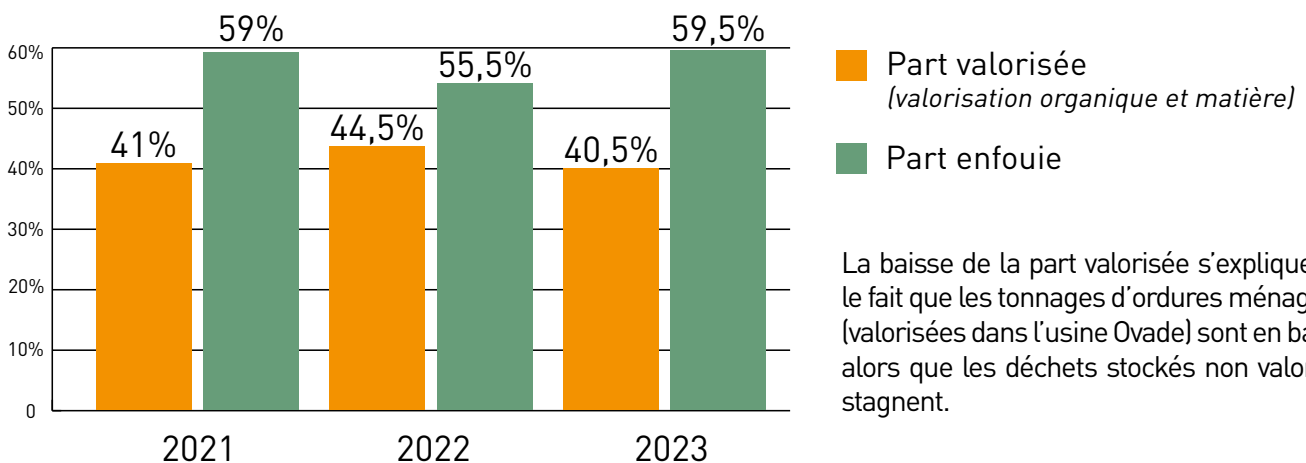
Type de déchet	2021	2022	2023
Ordures ménagères	3 104	3 310	3 106
Refus de l'unité OVADE	30 901	28 493	26 237
OMR assimilées	1 878	1 727	1 221
Déchets d'activité économique (DAE)	7 293	3 342	1 826
Refus de tri issus des centres de tri privés	2 994	12 182	15 861
Encombrants (déchetteries)	11 556	8 512	6 811
Déchets autres (boues enfouies, non conformité, refus plateforme compostage)	nc	27	191
Sous total ISDnD hors matériaux de couverture	57 726	57 859	55 253
Déblais et gravats (inertes) - Matériau de couverture	5 224	7 798	4 345
Sous total ISDnD	62 950	65 657	59 598
Déblais et gravats (inertes) - Casier ISDI	1 901	1 900	5 604
Amiante - Casier amiante	404	352	357
TOTAL stockage La Tienne	65 255	68 159	65 559



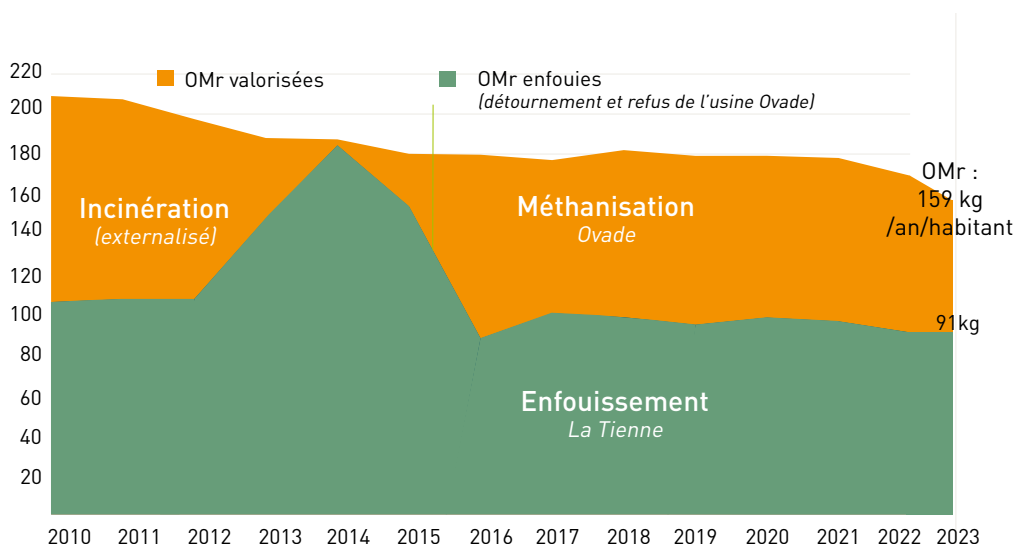
CASIER D'ENFOUISSEMENT N°5

Le casier n°5 (exploité depuis décembre 2022) a accueilli en 2023 55 253 tonnes de déchets dont près de la moitié sont des refus de l'usine Ovade (déchets non organiques encore présents dans les ordures ménagères).

1.6 / Part valorisée et part enfouie (sur l'ensemble des déchets accueillis)



1.7 / Indice de réduction des quantités de déchets mis en installations de stockage (base 100 en 2010)



Jusqu'en 2013, une partie des ordures ménagères résiduelles produites sur le territoire d'Organom était externalisée par traitement en incinération, afin de préserver les capacités de stockage du site de La Tienna.

Depuis 2016 et la mise en service de l'usine Ovade, les OMr produites sur le territoire d'Organom y sont traitées et valorisées.

1.8 / La gestion des eaux

Entre un été 2023 très sec et un automne extrêmement pluvieux, les agents du site ont été encore plus qu'à l'habitude sur le qui-vive en fin d'année. L'objectif était de gérer les quantités abondantes d'eau tombées sur le site et de limiter encore plus que d'ordinaire les désagréments.

Trois grandes typologies d'eau sont gérées sur le site, en fonction de leur provenance :

1/ Les effluents, ce sont les eaux qui ont été en contact avec des déchets comme :

- 1/ les lixiviats (eaux traversant les casiers)
- 2/ les eaux de ruissellement provenant des différentes plateformes du site (composterie, boues)
- 3/ le distillat sortant de l'usine de valorisation Ovade
- 4/ les eaux sanitaires

Tous ces effluents sont récupérés et convergent vers un point unique, les trois bassins de la lagune. Ils sont envoyés à la station d'épuration de Bourg-en-Bresse. Des mesures quotidiennes et des analyses trimestrielles sont réalisées dans les bassins.

2/ L'eau pluviale, c'est le nom que l'on donne à l'eau de pluie après qu'elle ait touché le sol. Cette eau est collectée dans différents bassins implantés sur l'ensemble du site. Après mesures, cette eau est rejetée dans le milieu naturel. En cas de non conformité, elle rejoint le réseau des effluents.

50 vidanges (rejet en milieu naturel) ont été réalisées entre octobre et décembre 2023.

3/ Les eaux souterraines, des mesures de hauteur de la nappe phréatique sont réalisées en interne tous les mois complétées par des analyses réglementaires. 15 piézomètres sont installés sur le site. 90% des paramètres mesurés respectent la limite de qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau. On n'observe pas d'impact de l'activité du site sur la qualité des eaux souterraines.



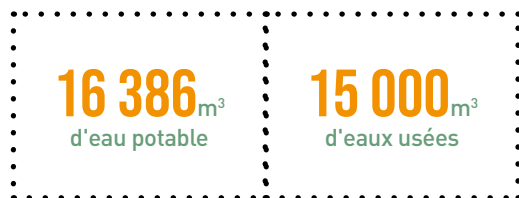
Traitement de l'eau de l'usine OVADE

En 2023, l'usine Ovade a consommé 16 386 m³ d'eau potable. Cette eau est nécessaire au nettoyage et au traitement de l'air de l'usine, au process Sordisep, au pré-traitement des effluents, aux différents nettoyages...

En parallèle, environ 15 000 m³ d'effluents excédentaires (eaux usées de process) ont été produits et prétraités sur OVADE.

Environ 10 000 m³ (appelés distillats) ont été envoyés à la station d'épuration de Bourg-en-Bresse et 5 000 m³ de concentrats ont été valorisés en compost.

Dans le cadre du renouvellement du marché d'exploitation de l'usine, l'objectif est de tendre vers la sobriété hydrique avec 0 effluent rejeté et de diviser par trois la consommation d'eau potable.



1.9 / Quatre quais de transferts

Les ordures ménagères résiduelles de quatre EPCI transitent par des quais de transfert avant d'arriver sur le pôle de la Tienne : quai de Vaux au Plantay, quai de La Boisse à La Boisse, quai de Sainte Julie à Sainte Julie et depuis septembre 2023, quai de Saint Etienne sur Chalaronne.

Ces ruptures de charges permettent d'optimiser le transport et de diminuer le nombre de camions sur les routes. En moyenne, entre 4 et 10 rotations sont effectuées chaque semaine en fonction des quais.

En 2023, le coût du transport de l'ensemble de ces déchets a représenté un budget de 402 000€.

Quai de transfert	Territoires concernés	Tonnages 2023
Vaux (gestion Organom)	CC de La Dombes (hors rattrapage)	4 328
La Boisse (gestion Organom)	CC de Miribel et du Plateau CC de la Côtière à Montluel	9 543
Sainte-Julie (gestion externe)	CC de la Plaine de l'Ain	13 311
Saint Etienne sur Chalaronne (gestion externe) depuis 25/08/23	CC de la Veyle	368
Total		27 550

2/ LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

de l'énergie verte à partir des déchets

Le Pôle dispose de deux unités de production énergétique alimentées par du biogaz issu de la méthanisation des déchets. Ce biogaz provient soit de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDnD), soit de l'usine Ovade. C'est une source d'énergie, valorisée à plus de 95% sur le Pôle de la Tienne.

2.1 / La valorisation du biogaz collecté dans l'ISDnD

Les moteurs de valorisation

L'installation de valorisation du biogaz a été mise en service en 2012. Elle est composée de 2 moteurs à combustion d'une puissance électrique instantanée de 1 200kW (respectivement 800 et 400kW). Ces deux moteurs fonctionnent en continu valorisant plus de 98% du biogaz qui est produit.



5 155 211 Nm³
volume de gaz
capté dans les casiers

98%
du biogaz est valorisé

7 254 MWh
d'électricité produit
à l'ISDnD

Les torchères

Lorsque les moteurs sont en période de maintenance ou que la production de biogaz est trop importante, les torchères prennent le relais afin de traiter le biogaz.

Dans ce cas, le biogaz est uniquement brûlé (il n'y a pas de production d'électricité). Le méthane participe 25 fois plus au réchauffement climatique que le CO₂ issu de sa combustion.

Sur le site, deux torchères sont en service, avec un niveau de puissance et des fonctionnalités différentes :

- la BG 500 (la plus petite) : elle sert en cas d'écrêtage c'est à dire qu'elle vient en supplément lorsque la quantité de biogaz produite est trop importante et ne peut être prise en charge en totalité par les moteurs.

- la BG 2000 : elle fonctionne quand les deux moteurs sont à l'arrêt. Elle a la capacité de traiter l'ensemble du biogaz présent sur le site.

2
torchères

598^h
de fonctionnement
pour les 2 torchères
en 2023



TORCHÈRE BG 500
En 2023, elle a fonctionné pendant 575 heures, soit un peu moins de 24 jours.

D'où provient le biogaz ?

Le biogaz se forme en l'absence d'oxygène et grâce au développement des bactéries dans les déchets. Les sites d'enfouissement, avec leurs casiers fermés et étanches sont donc de gros producteurs.

C'est pourquoi des drains sont régulièrement installés dans le casier en cours d'exploitation (casier 5). 5 ont été mis en place en 2023.

Ce captage au plus près des déchets limite ainsi les émanations de méthane dans l'atmosphère.

39.3%
taux de méthane moyen



LE RÉSEAU DE DRAINS
Les drains sont installés dans les casiers mais aussi sur les flancs.

2.2 / La valorisation du biogaz issu de la méthanisation au sein d'Ovade

La méthanisation

La méthanisation est un processus naturel de dégradation biologique de la matière organique (animal ou végétal) dans un milieu sans oxygène grâce à l'action de multiples micro-organismes (bactéries). Elle peut avoir lieu naturellement ou elle peut être mise en œuvre volontairement dans des unités dédiées grâce à un équipement industriel appelé « méthaniseur ». C'est ce type d'équipement qui est en fonction dans l'usine Ovade.

Ce processus de méthanisation (de dégradation) produit du biogaz qui est un gaz combustible composé essentiellement de méthane (CH₄) et de dioxyde de carbone (CO₂). Sur Ovade, le biogaz produit en 2023 était composé en moyenne de 55 % de CH₄.

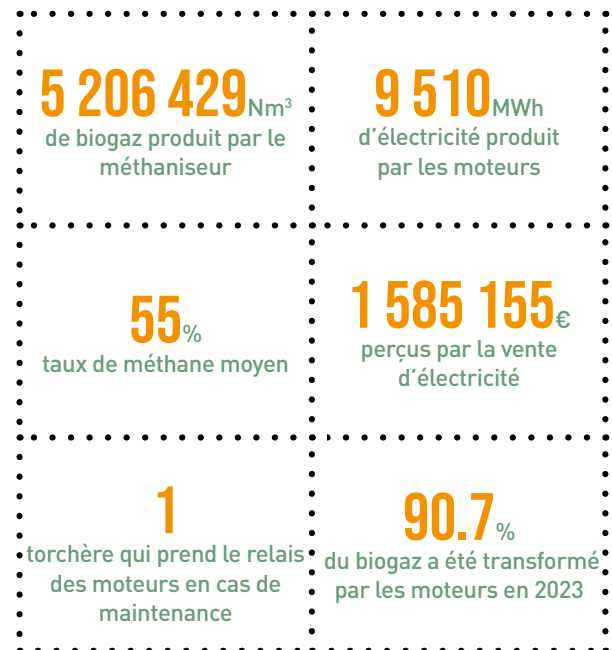
La quantité moyenne de biogaz par tonne de fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM ou matière organique triée dans les ordures ménagères) en 2023 était de 162 Nm³/tonne, soit une quantité moyenne d'électricité valorisée de 297 kWh par tonne de FFOM.

Le biogaz est récupéré au point haut du digesteur (ou méthaniseur) puis stocké dans un gazomètre de 600m³. En sortant du gazomètre, il est asséché et refroidi à 30°C avant d'être brûlé dans les moteurs de valorisation.



DES ÉQUIPEMENTS DE POINTE

Au premier plan, le gazomètre, la sphère de stockage du biogaz.
 Au second plan, le méthaniseur, composé à 95% de matière et 5% de biogaz.



Envie de découvrir le fonctionnement complet de l'usine Ovade ? Flashez le code :



Les moteurs de valorisation énergétique.....

Deux moteurs (de 1200kW et 800kW), couplés à leur alternateur, sont nécessaires pour transformer en électricité les 5 206 429 Nm³ de biogaz produit par le digesteur.

En 2023, le moteur de 1200kW a été à l'arrêt pendant plusieurs semaines afin de réaliser son entretien majeur (réalisé tous les 7 ans).

Les moteurs de valorisation ont donc fonctionné entre 6 000 et 7 000 heures sur l'année et 90.7% du biogaz a pu être valorisé (contre 95.3% l'année précédente). Pendant cette maintenance, le biogaz non traité par le moteur a été brûlé dans la torchère.

La totalité de l'électricité produite grâce à la valorisation du biogaz du méthaniseur est réinjectée dans le réseau public.



RÉVISION DU MOTEUR n°1

En fonctionnement depuis 2015 (soit 55 500 heures), le moteur de 1200kW de l'usine est parti en révision en mars 2023. Les opérations d'enlèvement et de remise en place dans son caisson ont nécessité beaucoup de précautions.



.... et thermique

Les moteurs de valorisation sont des moteurs dit de cogénération c'est à dire qu'ils produisent à la fois de l'électricité et de la chaleur.

En effet, en brûlant le biogaz, les gaz d'échappement des moteurs et les blocs moteurs produisent de la chaleur (chaleur à 450°). Cette dernière est récupérée pour créer de la vapeur d'eau pour chauffer la matière organique en amont du digesteur.

Cette vapeur d'eau est aussi utilisée pour les besoins du process de pré-traitement des effluents excédentaires d'Ovade par évapoconcentration.



EN 2023, LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE SUR LE PÔLE DE LA TIENNE C'EST :

16 764 MWh
d'électricité produit
sur le pôle

1 585 155 €
perçus par la vente d'électricité

2 290 MWh
thermique issus
de la cogénération

3/ LA VALORISATION ORGANIQUE

renvoyer des ressources à la terre

Sur le Pôle de La Tienne, les déchets organiques ainsi que les déchets verts sont valorisés à travers le procédé de la méthanisation, soit au sein de l'usine Ovade, soit à la composterie.

3.1 / La valorisation des déchets organiques, à l'usine Ovade

Depuis 2016, les ordures ménagères du territoire d'Organom sont traitées dans l'usine Ovade, exploitée par Paprec Energies.

En 2023, 51 196t. d'OMr et 1400t. de DIO ont été réceptionnés dans l'usine.

Cette unité de tri mécano-biologique/ méthanisation/compostage **valorise la matière organique présente dans les ordures ménagères.**

Après un processus de tri et de méthanisation, la matière organique méthanisée (le digestat) à laquelle on ajoute des déchets verts est transformée en compost. Il est ensuite vendu aux agriculteurs.



22 756 m³
de digestat issu
de la méthanisation



5 933 t.
déchets verts intégrés
dans le processus



11 510 t.
de compost produit et
normé NFU 44 051
vendu aux agriculteurs

3.2 / La valorisation des déchets verts, à la composterie

À leur arrivée, les déchets verts sont dirigés soit vers l'usine Ovade (voir ci-dessus) soit vers la plateforme de compostage. Sur cette plateforme, ils sont ensuite compostés en 2 phases, la fermentation et la maturation. Le processus dure 8 mois et le compost est ensuite vendu aux agriculteurs.

Cette activité historique pour le syndicat va prendre fin en 2024, suite à la fermeture de la composterie au 31 décembre 2023 due à une baisse des tonnages.

3 704 t.
de déchets verts reçus
à la composterie

2 048 t.
de compost produit et vendu
aux agriculteurs



4/ LA VALORISATION MATIÈRE

ne rien laisser perdre

Tous les déchets valorisables arrivant sur le Pôle de La Tienne ont une filière dédiée de traitement, notamment pour la ferraille, les déchets inertes, le plâtre et le PVC.

4.1 / La ferraille extraite de l'usine Ovade

Dans l'usine Ovade, au niveau de la phase de tri des OMr, 3 séparateurs de métaux (aimants) extraient des ordures ménagères les pièces métalliques. Cette ferraille est ensuite vendue et envoyée dans des filières européennes de recyclage à destination des aciéries.

687 t.
de ferraille
envoyées dans
une filière spécialisée

51 260 €
perçus par la vente
de la ferraille



4.2 / Les déchets inertes réutilisés en matériau de couverture



Au lieu d'être stockés à l'ISDI, une partie des déchets inertes arrivant sur le site est utilisé comme matériau de couverture.

Chaque fin de semaine, une couche est déposée dans le casier afin de renforcer sa stabilité et recouvrir les déchets, limitant ainsi en partie le départ d'incendie et l'envol des déchets.

4 345 t.
de déchets inertes sont
valorisés dans
le casier d'enfouissement

4.3 / Le plâtre et le PVC

Les déchets de plâtre et de PVC arrivent sur la plateforme de transit dédiée du Pôle de La Tienne. Ils sont ensuite acheminés vers des prestataires qui se chargent de les valoriser dans des entreprises spécialisées.

1 272 t.
de plâtre

78 t.
de pvc





PARTIE 3

LE SUIVI ET LA SÉCURITÉ ENVIRONNEMENTALE

- 1/ QUALITÉ, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT
- 2/ LES MESURES COMPENSATOIRES
- 3/ L'OBSERVATOIRE DES ODEURS

1/ QUALITÉ, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT

trois axes prioritaires

Le pôle qualité sécurité et environnement est chargé de contrôler et d'adapter les méthodes de travail et les outils pour garantir l'amélioration continue de nos performances environnementales, la sécurité, la prévention des risques et la préservation de l'environnement.

1.1 / L'anticipation, le contrôle et la gestion du risque

Mise en place de nouveaux dispositifs

Afin de prévenir toute concentration importante d' H_2S , 2 détecteurs ont été mis en place en aval de la lagune dans le réseau d'assainissement. Grâce à ces outils, toute anomalie est systématiquement détectée et rapidement traitée.

En parallèle, le contrôle des interventions extérieures a fortement augmenté avec par exemple 40 plans de prévention signés suivies de visites de contrôle des chantiers par l'équipe QSE. Ces dispositifs de coordination générale visent à identifier et prévenir les risques environnementaux et sécurité, les risques liés à l'interférence entre les activités, permettant aux agents, comme aux prestataires extérieurs d'intervenir sur le site en toute sécurité.

Analyses quotidiennes

De nombreux contrôles réglementaires ou de suivi dans le cadre de la politique environnementale sont effectués. Ils concernent les lixiviats, les eaux pluviales, souterraines, celles du Jugnon, les mesures de poussières à l'ISDI, de bruit, du biogaz, des odeurs....

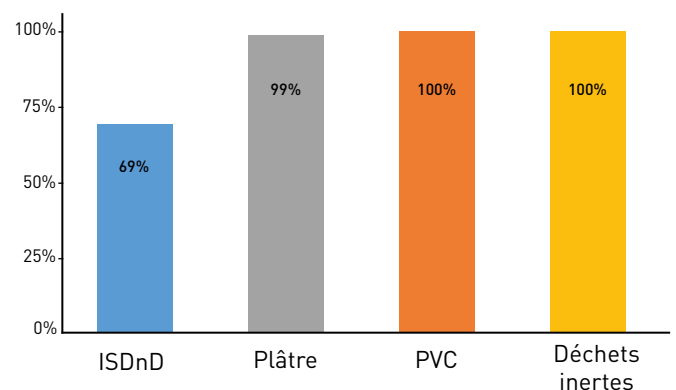
Ces analyses sont réalisées régulièrement en interne et par des laboratoires extérieurs indépendants.

Un contrôle des déchets renforcé

Le taux de contrôle de la qualité des déchets est élevé sur l'ensemble des installations comme le montre le graphique ci-dessous.

En 2023, sur 5 359 bennes reçues, 4 196 bennes contrôlées (soit 78%), 64 ont été déclassées et 23 refusées.

Taux de contrôle des déchets par filière



Pour consulter le règlement complet, flashez le code :



4
visites ou inspections de la DREAL sur les différentes installations

40
plans de prévention signés

120
points de contrôle sur le site



1.2 / La certification ISO 14 001 : une démarche d'amélioration continue

La certification ISO 14 001 est une démarche globale d'organisation interne fondée sur un système de management environnemental. En 2023 le syndicat, accompagné par le cabinet DINA, s'est engagé dans une profonde réorganisation des pratiques dans l'objectif d'obtenir à nouveau la certification ISO 14 001 pour le Pôle de la Tienne.

Définition d'une politique environnement sécurité

Un important travail d'état des lieux des impacts environnementaux, de concertation et de formation avec les services a été réalisé.

Le syndicat s'est doté d'une politique environnement sécurité dans laquelle **cinq objectifs sont mis en avant** :

- > la transparence
- > l'exemplarité
- > la gestion et le contrôle
- > l'adaptation
- > la sécurité

Renforcement de la prise en compte des situations d'urgence

Afin de limiter les impacts potentiels sur l'environnement en cas d'accidents, les agents sont régulièrement formés et s'entraînent pour réagir en situation accidentelle.

En 2023, trois scénarios d'accidents ont été testés :

- reprise de l'évacuation des effluents après une longue période de stockage
- incendie de l'usine Ovade
- prise en charge de déchets radioactifs

Une communication large autour de la démarche

Une trentaine d'heures de formations spécifiques autour des procédures relatives à l'ISO a été dispensée aux agents du syndicat.

17 procédures supplémentaires ont d'ores et déjà été rédigées en 2023.

De plus, des réunions périodiques de suivi de la démarche et de retour d'expérience sont instaurées avec les agents et la démarche est également largement communiquée auprès des apporteurs de déchets et des prestataires.

Deux étapes d'audit

Le système de management environnemental a été audité en interne le 5 octobre 2023. Cette étape obligatoire a renforcé le syndicat dans sa démarche d'amélioration continue avec seulement 2 non conformités mineurs relevées ainsi que 10 opportunités d'amélioration et 7 points forts.

L'audit de certification est programmé en juin 2024.

Ce projet d'envergure pour le syndicat et pour le pôle qualité sécurité environnement permettra de répondre aux défis et enjeux de demain.



UNE PRÉPARATION D'UNE ANNÉE
Le syndicat s'est entouré du cabinet DINA pour être accompagné dans la mise en place de la certification ISO 14001.

2/ LES MESURES COMPENSATOIRES

objectifs : respect et protection de l'environnement

Depuis 2011 et l'autorisation d'extension du site de la Tienne, Organom met en place des mesures compensatoires, appelées aussi compensations écologiques ou ERC (éviter, réduire, compenser), afin de pallier les effets de l'exploitation sur l'environnement et la biodiversité.

2.1 / Un suivi renforcé



UN ÉTAT DES LIEUX DES MARES

Le cabinet Biotope a fait un état des lieux complet des mares. Trois nouvelles mares seront prochainement implantées sur le pôle.

Accompagné par l'association France Nature Environnement et le cabinet spécialisé Biotope, le syndicat suit l'impact de l'activité du pôle sur l'environnement.

Amphibiens, reptiles, insectes saproxylophages, chauves-souris, oiseaux et papillons (bacchante) sont les groupes faunistiques pour lesquelles des actions de compensation existent.

Un programme de compensation a été approuvé par les services de l'État. Il indique les mesures qui peuvent être prises directement sur le site de la Tienne ou plus largement sur le territoire d'Organom.

En 2023, un état des lieux des mesures à respecter a été établi et les axes de travail se sont notamment portés sur :

- le choix pour l'implantation de 3 nouvelles mares sur le pôle de la Tienne
- le suivi des amphibiens et des reptiles au sein du boisement compensatoire
- les mares existantes avec la formulation de mesures de gestion
- un avis sur le reméandrage et reprofilage des berges du cours d'eau traversant le site
- des propositions pour favoriser l'accueil des reptiles : entretien des lisières et clairières, implantation de gîtes « hibernaculum »
- l'analyse des lisières favorables à la bacchante dans la forêt de la Rena
- le suivi avifaune et des coléoptères des îlots de sénescence

74 517 €
engagés en 2023
pour les mesures
compensatoires

2.2 / Une nouvelle espèce protégée sur le site



NOUVEAU BASSIN DE 75M

Les plantes devaient sortir à l'automne 2024.

Les prospections floristiques ont mis en évidence la présence au sein de la zone de stockage de déchets inertes (ISDI) de la Laïche de Bohême (*Carex bohemica*), une espèce végétale protégée.

Le syndicat a donc créé un bassin de compensation, indépendant afin de déplacer cette espèce dans un lieu non exploité. Il a sollicité le cabinet Biotope pour une assistance environnementale lors du déplacement du substrat contenant la banque de graine vers la zone d'accueil.

Une veille écologique est mise en place afin de s'assurer de la bonne reprise des plantations. Le coût de l'opération s'élève à 30 000€.

3/ L'OBSERVATOIRE DES ODEURS

l'instance dédiée aux riverains

Maintenir un lien de confiance et de transparence avec les riverains, tel est l'objectif du syndicat qui continue de les informer régulièrement notamment grâce à la parution du Fil Info Riverains. D'autres actions concrètes de communication et de nouveaux dispositifs ont été mis en place cette année.

3.1 / Deux rencontres dédiées

En 2023, le syndicat a réuni à deux occasions les riverains du Pôle de La Tienne.

Une première fois en juillet, afin de faire le bilan du 1^{er} semestre et de présenter le projet de chaufferie. Une seconde fois en septembre. L'objectif était de leur donner la primeur de l'information sur la concertation préalable organisée dans le cadre du projet de la chaufferie.

Des temps d'échanges constructifs et appréciés des participants.



RÉUNION AVEC LES RIVERAINS

Ces réunions sont l'occasion pour Yves Cristin, président et Bernard Perret, maire de Viriat de répondre à toutes les interrogations des riverains.

3.2 / Signal'Air, un outil simplifié pour les riverains



Afin de permettre un suivi des odeurs encore plus performants, le syndicat a décidé de changer d'opérateur et d'outil. Il s'est pour cela associé à ATMO Auvergne Rhône-Alpes, une association reconnue dans le domaine de l'analyse de l'air.

Organom est par ailleurs le premier syndicat de traitement de déchets de la région à adhérer à ce service.

L'outil Signal'Air est disponible via un téléphone ou un ordinateur. Le syndicat reçoit alors la déclaration du riverain par mail et peut le recontacter dans les plus brefs délais.



ATMO, L'EXPERT DE RÉFÉRENCE

Depuis 40 ans, cet organisme d'intérêt général reconnu assure une mission de surveillance et d'information sur la qualité de l'air dans la région Auvergne Rhône-Alpes. Agréé par l'État, toutes les données récoltées sont publiques et en libre accès.



En plus du nouvel outil, le syndicat s'est engagé à travailler avec l'association sur le projet de la chaufferie, et notamment sur la surveillance des dioxynes et des métaux lourds.

Plus d'infos sur www.atmo-auvergnerhonealpes.fr



PARTIE 4

LES GRANDS PROJETS

- 1/ L'UNITÉ DE PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE**
- 2/ LE PROJET DE TERRITOIRE**
- 3/ LES TRAVAUX DU PÔLE DE LA TIENNE**



1/ L'UNITÉ DE PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE

un projet structurant pour l'avenir

Accompagné par les cabinets Sage Engineering, Sensei Avocat et Finance Consult, le syndicat a continué d'avancer sur le projet de création de l'unité de production énergétique. L'année 2023 a été consacrée à la définition du projet, à la rédaction et publication du marché global de performance et à la concertation préalable.

1.1 / Dès 2028 : une valorisation à 95% des ordures ménagères

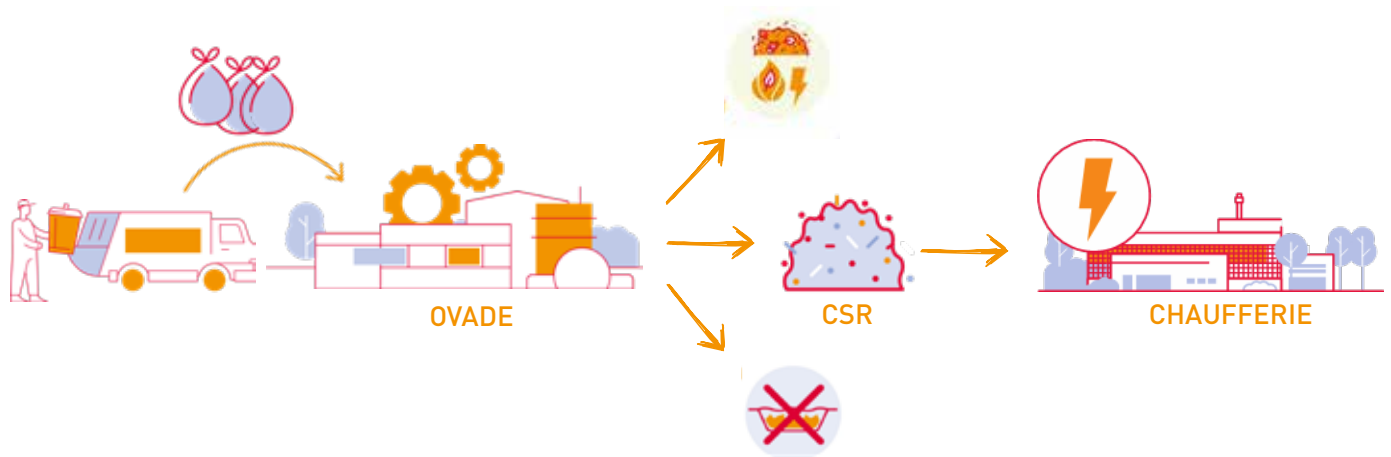
Aujourd'hui dans l'usine Ovade la matière organique, comme les restes de repas par exemple, est isolée par un procédé de tri mécano biologique et méthanisation pour produire du biogaz et du compost utilisé en agriculture comme amendement. Le biogaz est transformé en électricité (voir page 32).

Les déchets résiduels (les refus) sont actuellement enfouis dans des casiers de stockage spécifiquement aménagés. Ce mode de traitement, moins vertueux et très taxé, est appelé à disparaître, conformément au Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET 2030).

Les déchets ménagers transformés en combustible

Demain, les refus ne seront plus enfouis mais préparés et affinés en combustible solide de récupération ou CSR et viendront alimenter une chaufferie, elle-même reliée à un réseau de chaleur.

Le traitement et la valorisation par l'usine Ovade et la chaufferie permettra de valoriser la quasi totalité des ordures ménagères.



Les 3 effets positifs du combustible :

- 1 / Le combustible alimente la chaufferie spécifiquement adaptée à celui-ci.
- 2 / Cette transformation des déchets en combustible met un terme à l'enfouissement des ordures ménagères.
- 3 / La chaufferie produit de la chaleur utilisée pour l'eau chaude sanitaire et le chauffage ainsi que de l'électricité.

1.2 / De l'énergie maîtrisée, produite et consommée sur le territoire

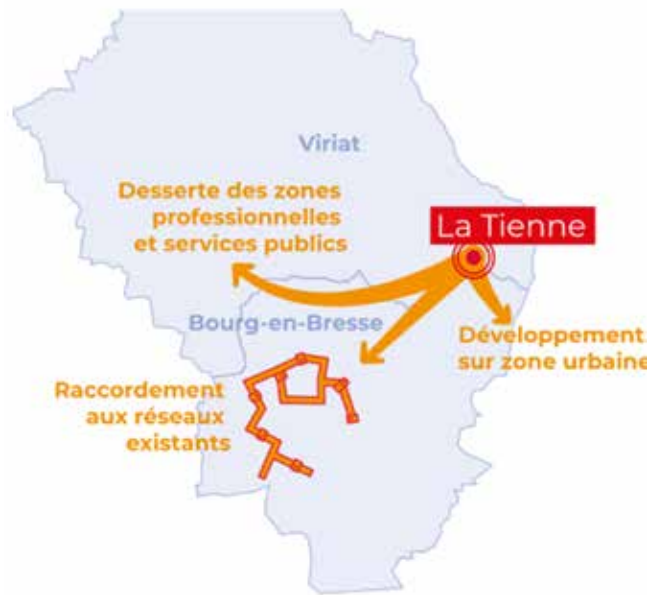
La chaleur produite par la chaufferie alimentera un nouveau réseau de chaleur urbain, construit et développé sous la maîtrise d'ouvrage de Grand Bourg Agglomération.

Ce nouveau réseau sera raccordé au réseau de chaleur déjà existant sur Bourg-en-Bresse et permettra à de nouveaux abonnés de se connecter.

Ils seront desservis en eau chaude pour leurs besoins quotidiens et en chauffage.

L'énergie provenant de la future chaufferie sera :

- > locale, donc maîtrisée ;
- > une alternative aux énergies fossiles, contribuant à la décarbonation de la société et à l'autonomie énergétique ;
- > indépendante des cours mondiaux, donc présentant une meilleure stabilité tarifaire.



1.3 / Une unité dimensionnée pour les besoins du territoire

- > une chaufferie d'une puissance comprise entre 12 et 15 MW ;
- > une puissance d'échangeur comprise entre 8,5 et 9,6 MW ;
- > 32 000t. de CSR (25 000 + 7 000)
- > une quantité de mâchefers valorisables d'environ 4 400 tonnes ;
- > une quantité de résidus d'épuration des fumées d'environ 1 890 tonnes ;
- > 100 % des CSR produits sur OVADE seront valorisés grâce au stockage en balles des CSR pendant les arrêts programmés puis réintégration dans le process après remise en route des installations ;
- > un système de traitement des fumées à sec conforme à l'arrêté du 23 mai 2016 plus restrictif que l'arrêté du 3 août 2018 applicables aux installations de combustion classiques des réseaux de chaleurs urbains ;
- > un suivi en continu des rejets atmosphériques de l'installation ;
- > un suivi de la qualité des CSR par 12 analyses annuelles minimums ;
- > 0 rejets d'effluents liquides ;
- > une production de chaleur ENRR comprise entre 48 et 51 GWh annuels soit l'équivalent de la consommation de 5 000 foyers ;
- > une usine Ovade et une chaufferie CSR autonomes en électricité, avec vente des surplus au réseau (5 GWh soit 2 000 foyers) ;
- > 10 000 t/an d'émission de CO₂ évitées.

1.4 / Un marché global de performance

Ce projet de construction et d'exploitation d'une chaufferie a été lancé sous la forme d'un marché global de performances. Il concerne à la fois la modernisation, l'exploitation et la maintenance de l'usine Ovade et la conception réalisation exploitation maintenance d'une unité de préparation de CSR et d'une unité de production énergétique (chaufferie). Le futur exploitant de la chaufferie sera aussi celui de l'usine Ovade.

Pour Organom, ce marché c'est l'assurance de disposer :

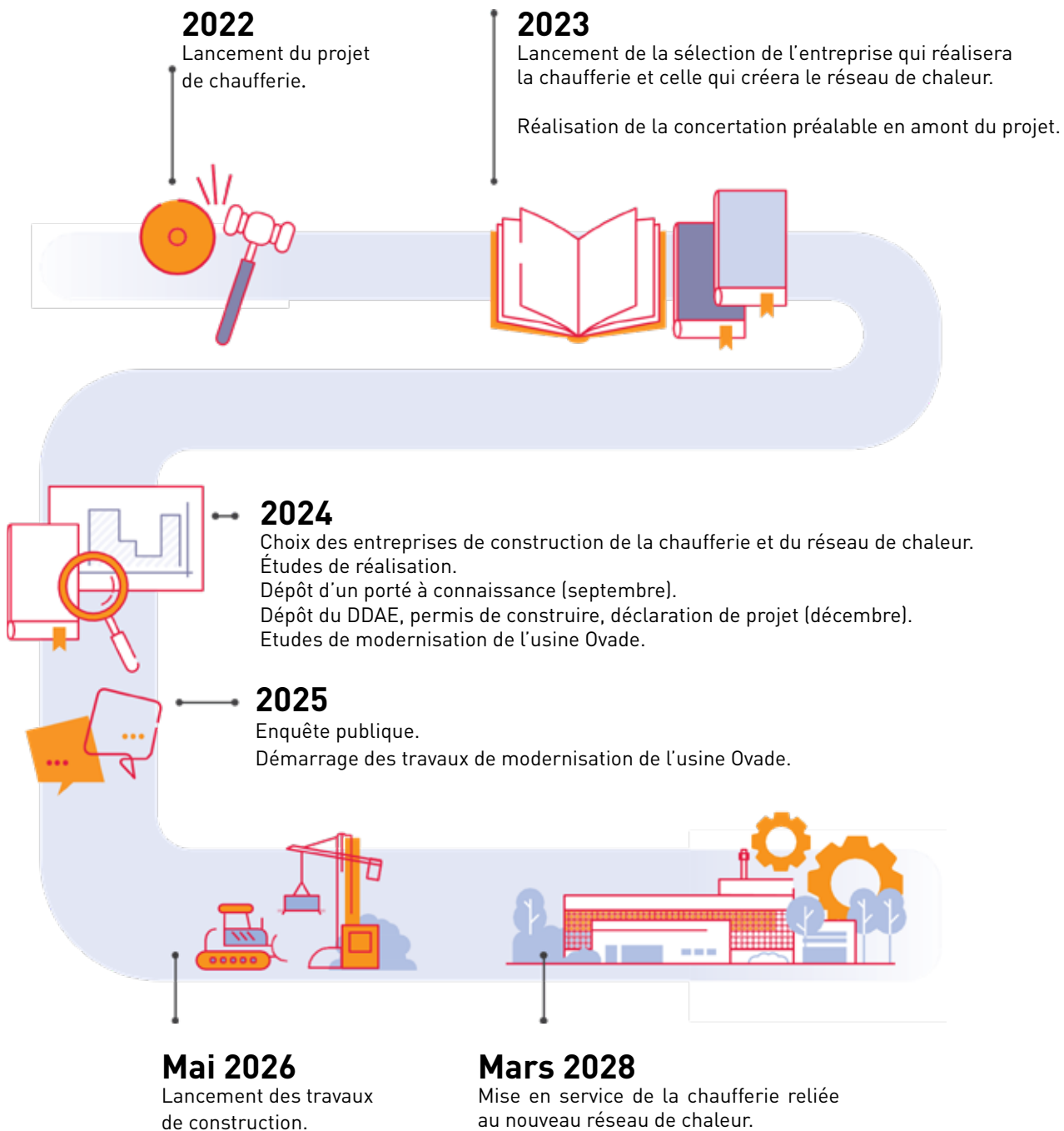
- d'un fonctionnement optimal des futures installations notamment celles relatives à l'efficacité du traitement des fumées, du 0 rejets d'effluents liquides et de la qualité des mâchefers ;
- d'atteindre les rendements énergétiques règlementaires attendus par l'arrêté du 23 mai 2016 ;
- de répondre au plus près possible et en permanence aux besoins de chaleur du réseau qui sera construit en lien avec la chaufferie.

Une intégration dans un site existant

La chaufferie sera construite sur le site de La Tienne afin d'éviter des transferts de charge et de transport des CSR. Etant située à proximité d'une entrée d'autoroute les impacts routiers d'évacuation des mâchefers et des résidus d'épuration des fumées, de livraison des réactifs seront également limités. Elle permettra également de diminuer l'émission d'odeurs, les déchets entrant dans la chaufferie n'étant plus enfouis.



1.5 / Le calendrier global du projet



Envie d'en savoir plus sur le projet ?
Flashez le code :



1.6 / Deux mois de concertation préalable pour découvrir, comprendre et s'exprimer

Les citoyens du territoire d'Organom ont été invités à participer à la concertation préalable préfigurant la construction de la chaufferie. Ce temps d'information et d'échange, situé bien en amont d'un projet ayant un impact sur l'environnement, permet à tout citoyen d'en comprendre les enjeux, d'appréhender les impacts, d'en débattre.

QUAND ?

2
octobre
2023

2
décembre
2023

PROCHE ET HUMAINE

Organom et Grand Bourg Agglomération ont choisi de privilégier des rencontres à dimension humaine, en petits groupes, où il est plus facile de s'exprimer.

PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION

La concertation préalable a concerné l'ensemble des territoires adhérents du syndicat Organom. Dans ce cadre, des temps d'échanges ont mobilisé plus particulièrement les communes de Bourg-en-Bresse, Jasseron, Saint-Étienne-du-Bois et Viriat situées en proximité.

Une information complète et diversifiée

Afin de garantir un accès à l'information pratique, pour tous, sur le projet et les événements, différents outils ont été mis à la disposition du public. Tous les supports d'informations étaient disponibles sur les sites internet d'Organom et de Grand Bourg Agglomération.

- 1 Une annonce légale de concertation publiée dans la presse quotidienne locale, et affichée au siège d'Organom, de Grand Bourg Agglomération et dans les 4 communes de Viriat, Saint-Étienne-du-Bois, Jasseron
- 2 Une page internet dédiée au projet
- 3 Un dossier de présentation précisant les objectifs et les garanties du projet
- 4 Une plaquette synthétique de présentation du projet et des affiches à disposition dans les locaux d'Organom, au siège de Grand Bourg Agglomération et dans les communes concernées par le périmètre d'enquête publique
- 5 Une vidéo explicative diffusée lors des visites et des ateliers
- 6 Une foire aux questions permettant de répondre aux interrogations récurrentes des citoyens
- 7 Des posts sur les réseaux sociaux pour annoncer les ateliers thématiques et les visites grand public

Mais aussi...un encart dans le magazine municipal de Viriat, des parutions dédiées aux riverains (Fil Info), des invitations pour des groupes ciblés...



L'AFFICHE

LA PLAQUETTE SYNTHÉTIQUE



LA VIDÉO DE PRÉSENTATION



Le cadre de la concertation préalable

La concertation a été organisée autour de 3 grands thèmes.

THÈME 1

Par quels procédés la chaufferie apportera-t-elle des garanties pour la qualité de l'air, de l'eau et du sol ?

THÈME 2

Comment la chaufferie s'intégrera-t-elle dans l'environnement naturel et comment respectera-t-elle la faune et la flore ?

THÈME 3

Comment les habitants seront-ils informés au quotidien du fonctionnement de la chaufferie et quel sera le contrat de confiance ?

Plus de **500 personnes** au total ont participé à la concertation préalable

> **255 participants** LORS DE VISITES À LA DEMANDE

> **90 participants** TROIS VISITES GRAND PUBLIC POUR DÉCOUVRIR ET COMPRENDRE

> **50 participants** TROIS ATELIERS D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES

> **55 participants** AUX VISITES SPÉCIFIQUES POUR LES ÉLUS

> **40 participants** À LA RENCONTRE AVEC LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

> **4 réunions** EN AMONT DE LA CONCERTATION, AVEC LES RIVERAINS ET DES ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENTALES

> **1 réunion de restitution de la concertation** ORGANISÉE LE 7 FÉVRIER



LES MODALITÉS D'EXPRESSION DES CITOYENS

Lors des rencontres, les expressions ont toutes été enregistrées et consignées. Des registres ont été mis à disposition dans les locaux d'Organom, au siège de Grand Bourg Agglomération et dans les mairies de Bourg-en-Bresse, Jasseron, Saint-Étienne-du-Bois, Viriat.

Des flyers d'expression ont été remis aux participants aux différents événements.

Un formulaire était disponible sur organom.fr et sur grandbourg.fr. Il était aussi possible de s'exprimer par mail et par courrier postal.



2/ LE PROJET DE TERRITOIRE

renforcer le collectif pour préparer l'avenir

La cohésion territoriale est un enjeu fort pour le bon fonctionnement du syndicat. Les nombreuses évolutions du cadre réglementaire, de la fiscalité, des priorités et les besoins des collectivités adhérentes conduisent Organom à redéfinir sa stratégie territoriale. Afin de conduire cette réflexion et d'animer une concertation approfondie avec l'ensemble des EPCI, un projet de territoire a été lancé au printemps 2023.

2.1 / Une première phase d'état des lieux

La construction du projet de territoire a démarré au mois de mai par un comité de pilotage, réunissant les EPCI adhérents. Pour l'accompagner dans cette démarche, le syndicat a sélectionné les bureaux d'études Awiplan/Calissens.

Ce comité a été suivi par des entretiens individuels de chaque adhérent (élus et techniciens) et du syndicat (délégué et administration). Ces rencontres ont permis d'établir un état des lieux et de mettre en avant la diversité des situations et des points de vue.

Quatre grands constats en sont ressortis sur le territoire d'Organom :

- un territoire hétérogène et attractif
- un territoire multipolaire
- une diversité socio-économique et dynamique forte
- une histoire complexe sur l'intercommunalité

En parallèle, l'état des lieux a démontré que la présence sur le territoire d'équipements est un atout très important. En effet, la maîtrise des outils de valorisation des ordures ménagères (Ovade) et d'élimination des résiduels (ISDnD) préserve les collectivités en les rendant indépendantes tant

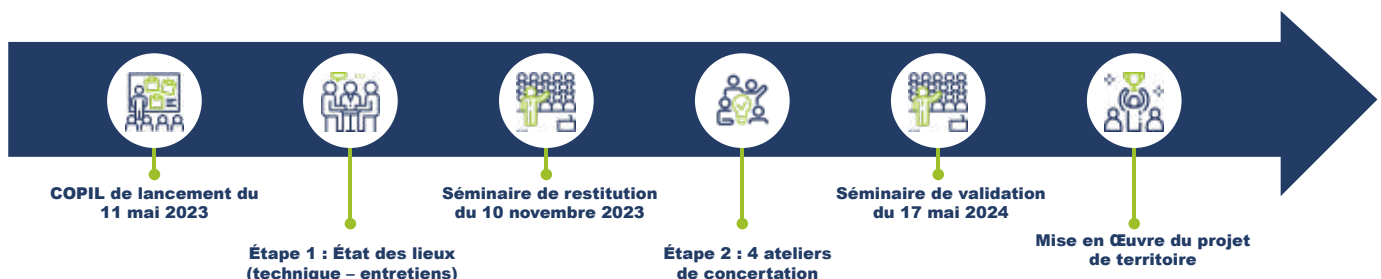
techniquement (assurant un exutoire pérenne) que financièrement (non soumis à l'évolution des prix du secteur privé). La maîtrise de ces outils constitue ainsi un socle solide.

Enfin la question des statuts du syndicat a également été abordée. Organom ne dispose pas de l'entière compétence traitement ce qui génère des problématiques. En effet, le syndicat peut être perçu comme un prestataire que l'on sollicite à la demande et cette position est difficilement tenable plus longtemps. Cet état le fragilise et par conséquent les collectivités adhérentes.

Il a donc semblé essentiel pour tous de questionner cette situation très rapidement afin de garantir l'autonomie, la stabilité et la maîtrise des coûts.

Ce projet de territoire va donc aborder de multiples thématiques et impliquer des changements plus ou moins profonds, tant pour le syndicat que pour les collectivités.

Projet de territoire : les différentes étapes de la **co-construction**





SÉMINAIRE DE LANCEMENT

Pendant tout le processus de construction, élus et techniciens ont été invités à participer afin de croiser les points de vue et les attentes.

2.2 / Une deuxième phase de définition des axes prioritaires

Plus globalement, ces premiers mois de travail ont mis en exergue le fait que la disparité des composantes du territoire, la fragmentation des perceptions et l'isolement des initiatives de gestion des déchets rendent difficile la construction d'une vision ambitieuse et partagée de la gestion des déchets sur un territoire pourtant très favorable.

Or, l'absence d'une vision partagée et globale bloque l'émergence d'un projet commun de territoire ; et réciproquement, l'absence d'un projet commun explicite freine la pleine réalisation des ambitions de gestion des déchets.

Élus et techniciens se sont retrouvés en novembre pour une journée de travail, dédiée à la définition des axes stratégiques et des priorités.

4 axes de travail ont été identifiés :

- les status du syndicat
- les déchetteries
- la prévention des déchets
- les limites du service public

Ces 4 thématiques ont été le socle des ateliers réalisés sur le premier trimestre 2024.



**CONSTRUISONS
ENSEMBLE NOTRE
PROJET DE TERRITOIRE**

PERSPECTIVES 2024

De janvier à avril, les élus et les techniciens de chaque adhérent se sont retrouvés avec les délégués du syndicat une fois par mois afin de travailler sur les thématiques prioritaires qui ont émergé lors du séminaire.

Des échanges riches, constructifs pendant lesquels chacun a pu s'écouter et qui ont permis de déterminer des valeurs communes, des ambitions partagées et un plan d'actions à mettre en œuvre, dès la rentrée de septembre 2024.



3/ LES TRAVAUX DU PÔLE

des investissements indispensables

En 2021, le comité syndical a décidé d'engager d'importants travaux sur le Pôle de La Tienne. Ce programme ambitieux est décliné en 9 axes et estimé à 13 830 000 € HT. Parmi les axes prioritaires programmés en 2023, on retrouve l'anticipation des besoins futurs et l'amélioration de la collecte des lixiviats.

3.1 / Construction du casier n°6



LE TERRASSEMENT

Les engins de chantier ont déplacé des centaines de mètres cubes de terre pour creuser le casier.

En juin 2023, les engins de chantier ont débuté l'aménagement du casier n°6 d'une superficie de 17 500m².

Un été chaud et sec a permis de réaliser le terrassement sans encombre.

Puis, il a été mis en œuvre la barrière de sécurité passive (BSP) puis active (BSA), l'installation des puits et drains de collecte des lixiviats, la chambre à vannes, la station de pompage des lixiviats ainsi que le drainant.

Dans le cadre de cette construction, l'utilisation de l'eau pluviale a pu pour la première fois être privilégiée dans la phase de préparation de l'argile qui est utilisée pour la barrière passive en sous-sol. La consommation d'environ 1 500m³ d'eau potable a ainsi donc pu être évitée.

Ce nouveau casier aura une capacité de stockage d'environ 225 000 tonnes, ce qui correspond à environ 4 ans d'exploitation. Son ouverture est programmée à l'été 2025.



ARRIVÉE DE LA CHAMBRE À VANNES

La chambre à vannes est le point de rejet de toutes les canalisations drainants les effluents.



POSE DE LA BARRIÈRE ACTIVE

Composée d'un géotextile, d'une géomembrane étanche et d'une couche drainante de 50cm, la barrière active est un des éléments de protection du sol et du sous-sol.

Envie de découvrir comment est construit un casier ? Flashez le code :



3.2 / Construction de deux nouveaux bassins

Afin d'améliorer la gestion des effluents du site de La Tienne, un deuxième chantier a débuté en septembre. Il s'agit de la construction de deux nouveaux bassins d'une capacité unitaire d'environ 5 000 m³ (derrière Ovade).

Ils serviront dans un premier temps, de bassin de stockage et écrêtage des lixiviats produits par le site lors des forts épisodes pluvieux et permettront de diminuer les effluents arrivant à la lagune.

Dans un second temps, après les travaux qui auront lieu en 2024 sur le réseau de canalisation, ces bassins accueilleront l'ensemble des lixiviats produits par l'ISDnD.



PERSPECTIVES 2024

Rénovation du réseau de collecte des lixiviats

Le Pôle de La Tienne date de 1984... tout comme son réseau de canalisation qui s'est construit de façon empirique, au fil du temps et de la réglementation. Cette dernière imposant désormais un point unique de rejet de chaque installation sur le réseau de collecte des effluents du site, le syndicat va lancer au 2^e semestre 2024 la réfection de l'ensemble de son réseau. Des travaux de grande envergure (9 mois environ pour un budget de 4.7 millions d'€) qui permettront d'améliorer la gestion et le suivi de la collecte des effluents et de répondre à la réglementation.

Création d'un nouveau réseau haute tension

Pour permettre une exploitation dans de meilleures conditions, un nouveau réseau haute tension sera déployé au 2^e semestre 2024. En effet, plus le pôle de la Tienne s'étend et plus les installations sont éloignées des moyens logistiques initiaux.

TABLEAU DE SYNTHÈSE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20241010-DELIB-24-250-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2024

Publication : 16/10/2024

	2022	2023
TONNAGES (EN T.)		
Tonnage total des déchets réceptionnés sur le site de la Tienne	108 794	103 068
OMr	56 481	54 027
Encombrants	8 512	6 811
Déchets verts	11 110	9 636
Déchets d'activité économique	3 442	1 826
Inertes	9 948	10 113
Refus de tri issus des centres de tri privés	12 182	15 861
OMR assimilées	1 737	1 497
DIO	3 064	1 399
Plâtre	1 599	1 272
Amiante	352	357
Palette de bois	45	0
PVC	68	78
Autres	254	191
Total des tonnages dirigés vers l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDnD)	57 859	55 253
VALORISATION		
Pourcentage des tonnages dirigés vers l'ISDnD avec valorisation en biogaz (%)	53,23	53,61
Pourcentage valorisation organique (%)	36,63	34,26
Pourcentage valorisation matière (%)	7,84	6,19
Production biogaz casier la Tienne (Nm ³)	5 336 971	5 172 861
Production électricité casier la Tienne (Mwh)	7 804	7 254
Taux de valorisation annuel (%)	95	98
Ovade / valorisation énergétique : production biogaz (Nm ³)	5 762 404	5 206 429
Ovade / production électricité (Mwh)	10 833	9 510
Ovade / valorisation organique : compost (t.)	14 672	11 510
Ovade / valorisation matière : ferraille	727	687
Ovade / Recette perçues au titre de la valorisation des déchets (compost, électricité, ferraille) (€)	1 729 150	1 792 011
Ovade / Refus de l'usine et d'encombrants (t.)	28 493	26 237
FINANCES		
Contribution des EPCI par habitant (€)	12,80	13,80
Contribution des EPCI par tonne d'OMR (hors TGAP)	108,33	114,92
TGAP (€ la tonne enfouie)	45	52
Résultat de fonctionnement (€) - y compris les résultats antérieurs cumulés	8 446 803,37	10 337 396,47
Résultat d'investissement (€) - y compris les résultats antérieurs cumulés	- 566 263,89	318 626,13
Résultat de clôture (fonctionnement et investissement)	7 880 539,48	10 656 022,60

- A**
Alvéole : fosse aménagée de manière étanche et destinée à recevoir les déchets dans les installations de stockage des déchets.
- B**
Bio déchets : ils sont composés de la fraction fermentescible des ordures ménagères : déchets de cuisine, certains déchets verts des ménages présents dans la poubelle ; les papiers (dont essuie-tout) et cartons.
- C**
Casier : fosse étanche contenant les alvéoles destinées à recevoir les déchets dans une installation de stockage de déchets. Une ISD est constituée de plusieurs casiers. Chaque casier est conçu de façon à permettre la collecte du biogaz et le drainage des lixiviats. Son étanchéité est assurée par la superposition d'une géo-membrane et de matériaux drainants.
- Compta Coût** : méthode qui permet d'extraire de la comptabilité publique les informations nécessaires au renseignement de la matrice standard d'expression des coûts du service public d'élimination de déchets. Cette méthode établit des coûts de gestion pour chaque type de déchets.
- CSR** : Combustible Solide de Récupération
- D**
DAE : déchets d'activités économiques
- Déchets fermentescibles** : déchets composés de matières organiques biodégradables.
- Digestat** : résidu ou déchet « digéré », issu de la méthanisation des déchets organiques. Le digestat est constitué de bactéries excédentaires, matières organiques non dégradées et matières minéralisées. Après traitement, il peut être utilisé comme compost.
- DIO** : déchets industriels organiques
- E**
Effluents : ensemble des eaux regroupant les lixiviats produits par les casiers, les eaux de ruissellement sur les plateformes de déchets, les eaux industrielles et les eaux sanitaires des bâtiments ainsi que les distillats de l'usine OVADE.
- Eco-organisme**: société de droit privé détenue par les producteurs et distributeurs pour prendre en charge, dans le cadre de la Responsabilité élargie du producteur, la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché.(exemple éco-maison...
- F**
Fermentation : transformation de substances organiques sous l'action de micro-organismes.
- H**
H₂S : gaz nauséabond et toxique se formant dans les jus sortant des casiers d'enfouissement et qui se retrouve ensuite dans les canalisations
- I**
Îlots de sénescence : surface forestière dans laquelle on renonce à toute intervention de l'homme pendant 30 ans. Les arbres peuvent ainsi y accomplir leur cycle de vie naturel entier, jusqu'à leur décrépitude et leur décomposition.
- ISDI** : installation de stockage de déchets inertes
- ISDnD** : Installation de stockage de déchets non dangereux
- L**
Lixiviat : liquide chargé bactériologiquement et chimiquement par la dégradation des déchets lors de la circulation des eaux dans les déchets, contenu dans une décharge.
- O**
OMr : ordures ménagère résiduelles
- R**
Refus de tri : fraction non triable et/ou non triée en bout des chaînes de tri.
- Reméandrage** : consiste à remettre le cours d'eau dans ses anciens méandres ou à créer un nouveau tracé avec des profils en travers variés pour redonner au cours d'eau une morphologie sinueuse se rapprochant de son style fluvial naturel.
- Responsabilité élargie du producteur (REP)** : principe selon lequel le producteur d'un produit est responsable de son produit tout au long de son cycle de vie et notamment de la gestion des déchets qui en résulteront.
- S**
Saproxylophages (insectes): organismes qui ne consomment que le bois mort en décomposition.
- T**
TGAP ou taxe générale sur les activités polluantes : la TGAP est une forme d'impôts due par les collectivités et entreprises dont l'activité ou les produits sont considérés comme polluants : déchets, émissions polluantes, huiles et préparations lubrifiantes, lessives, solvants, matériaux d'extraction, pesticides, produits chimiques...
- Tri-mécano-biologique** : Le traitement mécano-biologique (TMB) vise à recycler ou optimiser le traitement des ordures ménagères résiduelles. Il consiste en l'imbrication d'opérations mécaniques (dilacérations et tris) et d'étapes biologiques (compostage, méthanisation).
- V**
Valorisation énergétique : utilisation de la chaleur dégagée par la combustion des déchets ou du biogaz produit par les déchets pour produire de l'électricité ou alimenter un réseau de chaleur.
- Valorisation matière** : trouver un nouvel usage à la matière ou à l'objet qui le compose, ou en tirer une matière première secondaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20241010-DELIB-24-250-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2024

Publication : 16/10/2024

ORGANOM

216 chemin de la Serpoyère - CS 60127 - Viriat

01004 BOURG-EN-BRESSE Cedex

04 74 45 14 70

organom@organom.fr

